



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE

COMMUNE DE CURTIL-SOUS-BUFFIERES - 71520

ARRETE MUNICIPAL n° 001/2026

**portant sur la fermeture de la circulation
sur le territoire de la commune de Curtil-sous-Buffières**

Le MAIRE de CURTIL-SOUS-BUFFIÈRES

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Considérant les risques d'éboulements en contre bas d'un talus pour les automobilistes **sur le chemin des Carrières** – débouchant de la rue du Bourg, suite aux interventions du SIEG pour les travaux sur la station d'eau ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours ;

Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1 : La commune de Curtil-sous-Buffières a **permission de fermeture du chemin des Carrières, seuls les riverains des parcelles agricoles et le SIEG sont autorisés à circuler.**

La circulation des véhicules sera interdite sur le chemin des Carrières à **compter du 03 mars 2026** jusqu'à la fin du chantier et remise en état par le SIEG du dit chemin. L'entreprise chargée des travaux et les demandeurs sont autorisés à stationner sur le chantier.

Article 2 : Monsieur le maire, M. le commandant de gendarmerie, le SIEG sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Curtil-sous-Buffières, le 03 mars 2026,
Le Maire – Robert PERROUSSET

